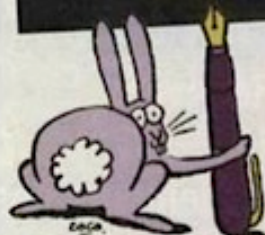


Les Puces



BATAILLE NAVALE

LUCE LAPIN

Grâce à l'association BLOOM (bloomassociation.org), à la mobilisation des citoyens, à certains eurodéputés, à quelques responsables politiques et également à « un soutien très précieux des pêcheurs artisans belges, anglais, néerlandais, espagnols et italiens », le Parlement européen a voté, le 16 avril dernier, par 571 voix pour et 60 contre, l'interdiction de la pêche électrique, à dater du 21 juillet 2021. D'ici là, et heureusement qu'on n'attendra pas deux ans, des mesures restrictives seront prises : « Le nombre de chalutiers autorisés à poursuivre la pêche électrique [passera] de 84 chalutiers néerlandais à une dizaine. Chaque État membre pourra par ailleurs décider d'interdire la pêche électrique dans sa bande côtière des 12 milles nautiques, soit 22,2 km. » Je rappelle (« Puces » n° 1322) que dans cette forme de pêche, particulièrement cruelle, les poissons - tous les poissons - pris dans les filets reçoivent une impulsion électrique qui les électrocute.

En cas d'incendies, d'inondations, de tsunamis..., seules les victimes humaines sont prises en compte, ce que j'ai déploré à plusieurs reprises ici même. À Notre-Dame, lundi 15 avril, aucune personne n'a heureusement péri. Et eux ? On ne saura jamais combien de pigeons, de piou-pious de toute sorte, de chauves-souris, n'ont pas eu le temps

Les oubliés de Notre-Dame

de s'échapper et ont été brûlés vifs. J'ai demandé à Yves Verilhac, directeur général de la Ligue pour la protection des oiseaux (lpo.fr), s'il y avait d'autres « habitants » à plumes : « Il y avait un couple de faucons crécerelles. Il est cantonné sur Notre-Dame depuis des années. La parade avait commencé mais pas la nidification. Donc ils sont partis... »

Samedi 4 mai, à Vesoul (70), grande manifestation unitaire organisée par l'association Combactive (combactive.fr/4-mai-2019-manifestation-face-a-lelevage-de-visons) contre l'élevage de Montarlot-lès-Rioz, auquel le préfet a permis d'augmenter la capacité : de 2000 visons actuellement (et c'est déjà 2000 de trop), il passerait à 7700. Rendez-vous à 11 h 30 place du 11^e-Chasseurs, au village associatif, puis marche dans le village, jusqu'en face de l'élevage.

Pour mieux visualiser ce que cet élevage représente de souffrance, un manteau de vison est composé de 30 à 60 de ces petits mammifères. Entassés dans des cages minuscules, ils s'automu-

tilent fréquemment. La mise à mort est terrible : on leur introduit des électrodes dans l'anus et dans la bouche, pour que le poil « gonfle »... La fourrure animale, on doit s'en passer ! C'est d'ailleurs ce qui relève du sondage de 30 Millions d'Amis/Ifop de février dernier : 91% des Français sont contre ce cruel commerce.

Jun 2010 : premier décret sur le délit d'entrave à la chasse sur luce-lapin-et-copains.com (lucelapinetcopains@gmail.com). ●

